

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LES ANIMATIONS
DU SERVICE FESTIVITES DU MOIS D'AVRIL 2024**

Adm N° 2024- 34

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser un événement intitulé « Election de Miss Tarn et Garonne » au mois d'avril 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

Programmation des animations du service festivités d'avril 2024, pour signature du contrat :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Samedi 20 avril 2024	Association Les drôles de dames 270 rue de l'Abbaye 82000 Montauban	3 700.00€	Hall de Paris	Service festivités
Samedi 20 avril 2024	CLproduction.fr 11 rue du Marché 82200 Moissac	2 930.00€	Hall de Paris	Service festivités

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 15 mars 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ